

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

NONVILLE

ELABORATION	1 ^{ère} REVISION	PIECE N° 3.2
prescrite le : 3 juillet 2002	prescrite le : 28 avril 2021	PLAN DE ZONAGE
arrêté le : 5 mai 2009	arrêté le : 3 avril 2024	VILLAGE
approuvé le : 9 juillet 2010	approuvé le : 30 octobre 2024	(échelle 1/2,000 è)
modification simplifiée le : 19 septembre 2018	modification simplifiée le : 14 septembre 2022	VU pour être annexé à la délibération du : 30 octobre 2024
mise en compatibilité le : 27 août 2024	mise à jour le :	

77340_PRESCRIPTION_SURF

Bande des 50 m

Espaces boisés classés

Ferme changement destination autorisé

Orientation d'aménagement et de programmation

Mares protégées, éléments à protéger loi paysage

Hydrologie

ZONE HUMIDE

Compensations zones humides

EMPRISE C

EMPRISE D

EMPRISE E

EMPRISE F

77340_ZONE_URBA

UAa : village ancien dense

UA : parties agglomérées de Nonville

UE : équipements collectifs

2AU : urbanisation différée

A : zone agricole

As : zone agricole spécialisée

Ap : Forages pétroliers

N : zone naturelle

Na : Moulin, Château et ses abords

Nb : Secteur des Lodges

Nc : pension pour animaux

Nj : fonds de jardins des propriétés bâties

Nzh : zone humide identifiée

NL : équipements de loisirs

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

NONVILLE

ELABORATION	1 ^{ère} REVISION	PIECE N° 3.2
prescrite le : 3 juillet 2002	prescrite le : 28 avril 2021	PLAN DE ZONAGE
arrêté le : 5 mai 2009	arrêté le : 3 avril 2024	VILLAGE
approuvé le : 9 juillet 2010	approuvé le : 30 octobre 2024	(échelle 1/2,000 è)
modification simplifiée le : 19 septembre 2018	modification simplifiée le : 14 septembre 2022	VU pour être annexé à la délibération du : 30 octobre 2024
mise en compatibilité le : 27 août 2024	mise à jour le :	

77340_PRESCRIPTION_SURF

Bande des 50 m

Espaces boisés classés

Ferme changement destination autorisé

Orientation d'aménagement et de programmation

Mares protégées, éléments à protéger loi paysage

Hydrologie

ZONE HUMIDE

Compensations zones humides

EMPRISE C

EMPRISE D

EMPRISE E

EMPRISE F

77340_ZONE_URBA

UAa : village ancien dense

UA : parties agglomérées de Nonville

UE : équipements collectifs

2AU : urbanisation différée

A : zone agricole

As : zone agricole spécialisée

Ap : Forages pétroliers

N : zone naturelle

Na : Moulin, Château et ses abords

Nb : Secteur des Lodges

Nc : pension pour animaux

Nj : fonds de jardins des propriétés bâties

Nzh : zone humide identifiée

NL : équipements de loisirs

0 100 200 300 400 m

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

NONVILLE

ELABORATION	1 ^{ère} REVISION	PIECE N° 3.2
prescrite le : 3 juillet 2002	prescrite le : 28 avril 2021	PLAN DE ZONAGE
arrêté le : 5 mai 2009	arrêté le : 3 avril 2024	VILLAGE
approuvé le : 9 juillet 2010	approuvé le : 30 octobre 2024	(échelle 1/2,000 è)
modification simplifiée le : 19 septembre 2018	modification simplifiée le : 14 septembre 2022	VU pour être annexé à la délibération du : 30 octobre 2024
mise en compatibilité le : 27 août 2024	mise à jour le :	

77340_PREScription_SURF

Bande des 50 m

Espaces boisés classés

Ferme changement destination autorisé

Orientation d'aménagement et de programmation

Mares protégées, éléments à protéger loi paysage

Hydrologie

ZONE HUMIDE

Compensations zones humides

EMPRISE C

EMPRISE D

EMPRISE E

EMPRISE F

77340_ZONE_URBA

UAa : village ancien dense

UA : parties agglomérées de Nonville

UE : équipements collectifs

2AU : urbanisation différée

A : zone agricole

As : zone agricole spécialisée

Ap : Forages pétroliers

N : zone naturelle

Na : Moulin, Château et ses abords

Nb : Secteur des Lodges

Nc : pension pour animaux

Nj : fonds de jardins des propriétés bâties

Nzh : zone humide identifiée

NL : équipements de loisirs